



# DE LA TRANSCRIPTION À L'ORTHOGRAPHE CONFÉRENCE INAUGURALE

**MARIE-CHRISTINE HAZAËL-MASSIEUX**  
(UNIVERSITÉ D'AIX-MARSEILLE)

## RÉSUMÉ :

L'accès à l'écriture d'une langue se fait selon différentes étapes : bien avant de songer à une orthographe fonctionnelle, on commence par une transcription phonétique, qui fait d'ailleurs apparaître clairement le fait que tout le monde ne prononce pas de la même façon. Faut-il choisir dès lors une prononciation, faut-il tenir compte de toutes les prononciations ? Les choix graphiques permettent de marquer l'unité d'une région, d'une nation, ou bien manifestent des séparations, des oppositions entre les différents membres d'une communauté linguistique. Des questions culturelles, sociales, politiques, voire historiques et anthropologiques se posent à ceux qui essaient de doter une langue (nouvelle) d'un système graphique cohérent et efficace pour la communication. La recherche d'un consensus est difficile mais obligatoire, car dans la notation d'une langue se révèlent des données identitaires qui touchent les hommes et les femmes qui la parlent et l'écrivent – d'où d'ailleurs les difficultés considérables que l'on rencontre à tous niveaux quand le modèle proposé ne correspond pas à l'idée que l'on se fait de sa langue, à l'image que l'on veut donner de soi à travers l'écriture, etc. On ne parlera d'orthographe que beaucoup plus tard, quand après avoir trouvé un système graphique à peu près accepté par tous on le déclarera « la bonne façon d'écrire » (ce que signifie le mot orthographe) et qu'on l'enseignera à tous (enfants et adultes), que l'on corrigera les « fautes » et erreurs qu'une référence à un unique système ne manque pas de générer tant que l'apprentissage n'est pas parfait !

C'est ce chemin long et difficile de l'aménagement linguistique que le créole réunionnais suit, comme beaucoup d'autres langues jeunes, comme beaucoup d'autres « créoles ». Dans le cas très précis du réunionnais on s'efforcera de montrer les étapes déjà franchies, les difficultés à résoudre, et puis aussi les recherches et initiatives heureuses qui entraînent une normalisation progressive.

## CV :

Marie-Christine Hazaël-Massieux est Professeur de linguistique à l'Université Aix-Marseille I. Elle s'intéresse depuis des années aux langues créoles, à leur description, à leur écriture, à leurs développements, à leur histoire. Parmi les nombreux livres et articles qu'elle a publiés au cours de sa carrière, on retiendra tout particulièrement *Ecrire en créole* (L'Harmattan, 1993), *Les créoles : l'indispensable survie* (Editions Entente, 1999), *Textes anciens en créole de la Caraïbe : histoire et analyse* (Publibook, 2008). Doit être mentionné aussi son cours de créole (qui concerne principalement les créoles des Petites Antilles) en ligne (<http://creoles.free.fr/Cours>). Spécialiste incontestée des questions posées par l'écriture des divers créoles, M.C. Hazaël-Massieux a également publié de très nombreux articles sur ces questions. On pourra accéder à un bref curriculum vitae et à sa liste de publication à partir de sa page personnelle : <http://creoles.free.fr/MCHMperso.htm>.

“

**MARIE-CHRISTINE HAZAËL-MASSIEUX**

Professeur des Universités, Université de Provence

**DE LA  
TRANSCRIPTION  
À L'ORTHOGRAPHE**

**Marie-Christine Hazaël-Massieux**

Professeur des Universités, Université de Provence

# DE LA TRANSCRIPTION À L'ORTHOGRAPHE

## INTRODUCTION :

Il est bon de souligner, en commençant cette présentation et en ouvrant par là même ce colloque, que toutes les langues sont orales avant d'être écrites, qu'à l'heure actuelle de nombreuses langues dans le monde n'ont pas encore accédé à l'écriture – et qu'elles n'en sont pas moins des langues. Dans nos conceptions d'homme moderne, nous avons tendance à considérer l'écriture comme indispensable pour faire d'un moyen de communication entre les hommes une langue. Il est bien évident que cette impression ne résiste pas à l'analyse : la plupart des langues ne sont pas écrites et il y a encore simplement trois ou quatre siècles, l'écriture des langues – sans doute heureuse pour nous puisqu'elle nous permet de connaître des langues des siècles passés – était le fait d'une élite : les hommes cependant parlaient et disposaient pour leurs échanges de langues tout à fait élaborées.

Simplement, l'élaboration d'une langue orale et l'élaboration d'une langue écrite ne répondent ni au même rythme, ni aux mêmes logiques, ni aux mêmes nécessités. La question qui nous retiendra aujourd'hui, celle de l'un des créoles français, langue née au cours des colonisations des XVIIe-XVIIIe siècles, est un exemple particulièrement significatif puisque l'on considère souvent les créoles comme des « infra-langues », pas très différentes des langues bâtardes dont on parlait dans les siècles passés – et le qualificatif adjoint au substantif langue suffit alors à dévaloriser cet idiome qui est parlé à la Réunion par environ 800 000 personnes.

De fait, le passage à l'écriture d'une langue se fait toujours en commençant par essayer de la transcrire, c'est-à-dire de noter le plus soigneusement possible et en recourant à une notation conventionnelle (par exemple à un alphabet « phonétique » comme l'Alphabet Phonétique Internationale [désormais API]) les diverses façons de prononcer que l'on perçoit, ou que l'on a enregistrées au magnétophone, en écoutant parler des locuteurs natifs.



*L'élaboration  
d'une langue orale  
et l'élaboration  
d'une langue écrite  
ne répondent  
ni au même rythme,  
ni aux mêmes logiques,  
ni aux mêmes  
nécessités.*



**La transcription phonétique marque clairement le fait que tout le monde ne prononce pas de la même façon, et que cependant on se comprend et on sait que l'on appartient à la même communauté**

Après la transcription, faisant d'ailleurs apparaître l'importante variation qui caractérise une langue orale, vont s'enchaîner et se juxtaposer plusieurs étapes qu'on ne peut pas toujours clairement séparer les unes des autres.

## 1) LES ÉTAPES D'ÉLABORATION DE L'ÉCRITURE D'UNE LANGUE

L'accès à l'écriture d'une langue se fait selon différentes étapes. Effectivement, bien avant de songer à une orthographe fonctionnelle, la transcription phonétique marque clairement le fait que tout le monde ne prononce pas de la même façon, et que cependant on se comprend et on sait que l'on appartient à la même communauté (pour ce qui nous concerne la communauté réunionnaise) : quelqu'un de Hell-Bourg ou de l'Entre-Deux ne parle pas exactement comme quelqu'un de Saint-Denis, mais on sait qu'il parle réunionnais (et non pas mauricien !) et on comprend parfaitement ce qu'il veut dire... réciproquement quelqu'un de Hell-Bourg comprend très bien un habitant de Saint-Denis.

Lorsque l'on va entreprendre d'écrire la langue, après éventuellement des transcriptions très soigneuses effectuées partout, chez tous les locuteurs de la communauté<sup>(1)</sup>, on se rendra vite compte des questions principales qui sont posées : ce ne sont pas tant des questions de représentation exacte des sons<sup>(2)</sup>, mais ce sont bien plutôt des questions grammaticales<sup>(3)</sup>. Faut-il coller ou séparer deux unités grammaticales<sup>(4)</sup> ? Comment noter des relations syntaxiques (en rattachant un morphème au morphème qui précède ou au morphème qui suit, ce qui peut être essentiel pour la lecture et pour la compréhension) ? Sous quelle forme enregistrer graphiquement les marques fonctionnelles, également indispensables au sens (par exemple une marque de pluriel ou une marque

1-On ne cherchera pas ici à définir de façon explicite le concept de « communauté linguistique » dans ce cadre. Une perception intuitive du terme suffira dans un premier temps, ou une simple référence à W. Labov qui propose de définir la communauté linguistique comme « un groupe de locuteurs qui ont en commun un ensemble d'attitudes sociales envers la langue » (Labov, William, 1976 : Sociolinguistique, Editions de Minuit, p. 338, note 40) : nous pensons dès lors, sans entrer dans les détails, aux habitants nés et élevés à la Réunion et qui ont des représentations à peu près similaires des rapports entre français et créole.

2-Pour représenter les sons prononcés, il s'agit d'abord de recourir à un alphabet phonétique, l'Alphabet Phonétique International par exemple, commode parce qu'il permet de noter tous les sons, et permet aisément à des linguistes de savoir de quoi ils veulent parler. Il est manifeste qu'à ce stade le recours à des graphies qui rappellent plus ou moins les graphies d'une autre langue (par exemple le français) n'ont aucun intérêt : elles ne risquent que d'embrouiller les questions ; en français « ch » peut se prononcer [ʃ] ou [k] : chrome, [o] peut se prononcer [o] ou [ɔ] voire [w] dans toute séquence notée « oi » : [vwatyr], etc.

3-Précisons ici que, contrairement à un usage devenu courant qui tend à assimiler dans certains milieux « grammaire » et « grammaire normative », par opposition à la « syntaxe » qui serait, elle, une discipline moderne, nous utilisons le terme de grammaire, - et en cela nous sommes en conformité avec l'usage de la linguistique - pour désigner une branche de la linguistique. A côté de la phonologie, qui s'occupe des phonèmes, unités distinctives et non significatives, la grammaire s'intéresse aux unités significatives de différents niveaux, étudie leur forme et leur fonctionnement : c'est ainsi qu'au sein de la grammaire on distingue deux branches : la morphologie et la syntaxe.

4-Tout locuteur adulte parle sa langue sans faire une pause entre les morphèmes ou entre les mots ! La question « quelles sont les frontières du mot en créole ? » est une vraie question mais sur laquelle nous n'avons pas le temps de nous arrêter ici.

de temps), dont la prononciation plus ou moins rapide à l'oral ou parfois même la non apparition en situation d'oralité (alors qu'une certaine connivence existe entre les locuteurs) font qu'elles ne sont pas toujours entendues ? Faut-il toujours les représenter ? Dans des langues comme les créoles français, où la morphologie est très limitée, c'est le plus souvent la syntaxe, c'est-à-dire la place des unités et leurs relations qui interviennent dans la catégorisation des unités grammaticales : il convient de noter tout cela pour que la langue immédiatement transcrite devienne lisible et qu'elle soit effectivement porteuse de sens. C'est la deuxième étape : celle de la mise en oeuvre graphique des données grammaticales.

Certes, cette représentation grammaticale – qui implique que le scripteur ait une bonne connaissance du système grammatical de la langue et ne se contente pas de projeter sur la langue à écrire les catégories de la langue qu'il a précédemment apprises formellement (la connaissance de la grammaire française apprise à l'école à la Réunion ne peut servir de modèle pour la description grammaticale du créole, langue toute autre) – va amener encore à s'interroger sur la question de la normalisation : parmi toutes les formes susceptibles d'être utilisées, en fonction de la dispersion géographique ou sociologique d'une langue (on ne parle pas partout exactement le même « dialecte »), quelles sont les marques que l'on va retenir à l'écrit, quelles sont celles que l'on pourra négliger ? Ainsi on notera d'ailleurs que l'écrit ne retient pas généralement ce qui passe à l'oral par les gestes, mais même souvent par l'intonation, préférant recourir à des marques syntagmatiques : le français écrit, ainsi, préfère noter (c'est ce que recommandent les grammaires prescriptives) : « est-ce que tu viens », ou « viens-tu », plutôt que simplement « tu viens ? », même suivi d'un point d'interrogation. Que faut-il faire en créole, alors que, comme beaucoup de langues orales, le réunionnais se passe le plus souvent de marques de l'interrogation autres qu'intonatives dans le cas de l'interrogation totale ? On entend couramment « Ou bwar in nafer ? » (« tu bois quelque chose ? »), « Zot i travay pa ? » (vous ne travaillez pas ?). L'interrogation partielle ne pose pas les mêmes problèmes puisqu'elle suppose un mot interrogatif : « Kansa ou vien ? » (Quand viens-tu ?). Ne serait-il pas bon de suggérer de noter au début de la phrase interrogative, comme en espagnol, le signe de l'interrogation renversé pour avertir le lecteur<sup>(5)</sup> et qu'il comprenne tout de suite qu'il s'agit d'une interrogative ? « ¿ Ou bwar in nafer ? ».

Il ne s'agit avec la phrase interrogative que d'un exemple ; mais toutes les données grammaticales et notamment syntaxiques doivent être examinées de la même façon, pour établir parmi les variantes attestées, celles qu'il convient de retenir en particulier pour la notation écrite ; il s'agit dès lors de choisir une variété à peu près cohérente – ou de la construire ? – en tenant compte des variétés existantes à la Réunion :

“ Il s'agit dès lors de choisir une variété à peu près cohérente – ou de la construire ? – en tenant compte des variétés existantes à la Réunion : que personne ne se sente lésé, mais également que la variété soit possible à l'écrit

<sup>5</sup>-Voir ci-dessous ce que nous disons de la « redondance » d'un système graphique.

que personne ne se sente lésé, mais également que la variété soit possible à l'écrit, sans un trop grand nombre de présupposés qui finiraient par rendre la lecture difficile ; il convient de codifier tout ce qui est nécessaire pour une réception favorable de la part du lecteur. Une fois déterminée cette variété de base<sup>(6)</sup>, il faut encore l'aménager, éventuellement la doter d'éléments supplémentaires pour en faire une variété complète, permettant de tout exprimer à l'écrit, y compris en touchant à des domaines qui échappent encore, à travers le créole, à la société réunionnaise habituée dans certains cas à recourir préférentiellement au français. Il faut donc standardiser la variété retenue, c'est-à-dire fixer ses règles de fonctionnement les plus usuelles et/ou les plus commodes à l'écrit, mais également la doter d'un vocabulaire plus extensif permettant de couvrir les nouveaux champs d'énonciation nécessaires.

Une fois commencée, l'élaboration grammaticale ne s'arrête pas : les nécessités de l'écriture, de la littérature, rendent utiles des innovations, parfois spontanées (elles peuvent être le fait des écrivains, des traducteurs, de tous ceux qui sont amenés à utiliser couramment la langue écrite), parfois proposées par des commissions linguistiques chargées de veiller à l'aménagement de la langue en cours de développement écrit. Cette étape se déroule tant au plan de la grammaire que du lexique car effectivement se pose constamment la question de savoir si l'on doit répondre à un besoin d'expression en utilisant une structure syntaxique, une périphrase, une figure de discours, ou bien s'il est nécessaire de créer un mot nouveau, un néologisme, conforme d'ailleurs aux modèles présents dans la langue, pour exprimer plus brièvement ce qu'une phrase permet toujours d'exprimer (mais peut-être un peu plus lourdement) : il s'agit alors de déterminer les contextes favorables à telles ou telles formes d'expression.



**Ce travail de standardisation est toujours un travail qui pour être efficace, (...) doit être « populaire », c'est-à-dire émaner du peuple ou être utilisé par le peuple.**

Les locuteurs/scripteurs jouent un rôle important, régulant en quelque sorte spontanément la langue : acceptant une structure ou un mot ici, en refusant une ou un autre là, proposant eux-mêmes telle ou telle innovation... Ce travail de standardisation est toujours un travail qui pour être efficace, pour être retenu dans la langue et générer éventuellement d'autres innovations, doit être « populaire », c'est-à-dire émaner du peuple ou être utilisé par le peuple.

6-On parle parfois de « normalisation » pour ce stade, le distinguant du suivant qu'on évoque le plus généralement sous le nom de standardisation ; toutefois le terme de standardisation est partiellement ambigu : Daoust et Maurais précisent (1987, p. 13) que Cl. Hagège l'utilise dans un sens voisin du sens retenu pour « aménagement linguistique ». Pour celui-ci effectivement la standardisation s'applique à « l'adoption renforcée par les mass-média, d'un moyen d'expression linguistique promu au rang de langue, soit officielle, soit nationale [...], soit l'un et l'autre » (Hagège, 1983, p. 13). Daoust et Maurais, quant à eux, retiennent la définition que donne J.C. Corbeil de « standardisation », qui est certainement la plus fréquente : la standardisation qui relève du « corpus planning » ou (aménagement des langues elles-mêmes, par opposition à l'aménagement de leur statut) désigne « l'effort de mise au point d'une langue standard, en se guidant sur une certaine norme linguistique dont le choix est préalable au travail technique lui-même. » (J.C. Corbeil, 1987, p. 561).

En français on peut se demander, alors que l'un et l'autre mots ont été proposés par un comité terminologique, pourquoi « logiciel » a été accepté, avec éventuellement d'ailleurs une postérité : courriel, pourriel, etc. alors que « bouteur », tout aussi conforme à un modèle français (mais tout autre) n'a jamais « pris » (on continue à parler de bulldozer pour l'engin de chantier que « bouteur » est censé désigner).

C'est parce que l'aménagement linguistique ne peut se faire qu'en lien avec les locuteurs eux-mêmes, qu'une fois la langue écrite constituée, elle va être l'objet à tout moment de modifications qui ne seront plus contrôlées par les linguistes et spécialistes : de systématisation et généralisation de formes et règles, à une raisonnable différenciation de ce qui finirait par être trop semblable pour être fonctionnel, la langue suit alors son chemin original, qui n'est pas dépourvu de surprises et notamment d'une part d'hétéroclisie<sup>(7)</sup> que l'on ne pouvait prévoir (en lien avec les contacts de langues par exemple). On soulèvera ici la délicate question du grand nombre d'homophones/homonymes dans la langue que les locuteurs peuvent souhaiter voir différencier graphiquement pour une rapidité de lecture plus grande : on peut avoir prévu un système graphique phonologique et se trouver confronté à des impératifs de différenciation rendus nécessaires par des utilisations très fréquentes de mots semblables, aux sens différents, voire très différents, mais qui se rencontrent dans des contextes proches voire équivalents. C'est souvent d'ailleurs face à ces cas que certains locuteurs du créole réunionnais veulent se réclamer de l'étymologie française (vraie ou fausse) pour différencier des formes qu'ils ne veulent pas écrire de la même façon parce qu'elles signifient des réalités par trop différentes.

On comprend mieux tout ce que doit transmettre l'écriture et dont il faut se souvenir quand on propose la notation graphique d'une langue : outre des mots avec des références et des sens multiples, la langue écrite transmet l'organisation grammaticale, en permettant de se retrouver parmi les catégories linguistiques majeures. On fixe ainsi à la fois les lettres retenues pour la nouvelle langue mais également les digraphes nécessaires, ou même les trigraphes parfois. On peut avoir besoin de représenter plus de sons qu'il n'y a de lettres dans l'alphabet utilisé : c'est pourquoi dans les mondes francophones par exemple on a pris l'habitude d'utiliser le digraphe « ou » pour distinguer le son [u] du son [y] quant à lui noté « u » ; c'est encore pour quoi on note les nasales « an », « in », « on », etc. en l'absence de signes spécifiques (le portugais, lui, préfère recourir au diacritique qu'on appelle le tilde) ; ces digraphes sont tout à fait légitimes pour noter toute la langue sans introduire de nouveaux signes dans l'alphabet de base utilisé (on pensera aux possibilités immédiates des ordinateurs

“ *Outre des mots avec des références et des sens multiples, la langue écrite transmet l'organisation grammaticale, en permettant de se retrouver parmi les catégories linguistiques majeures.* ”

7-Sous ce terme les linguistes évoquent différents écarts constatés dans les langues par rapport aux règles de régularité attendue. Ainsi des paradigmes grammaticaux notamment peuvent recourir à diverses bases. C'est le cas par exemple du verbe aller en français qui se conjugue à la fois sur all- (aller, allons...), sur va- (vais, va...), sur ir- (irai, irons...).

confectionnés, comme les machines à écrire, pour taper préférentiellement une langue). Mais cela ne veut pas dire qu'il faut adopter toutes les graphies retenues par une langue autre : alors qu'en créole réunionnais la notation de « o » suffit, il n'y a vraiment pas lieu de compliquer l'orthographe en introduisant les « au », « eau », « aux », « aulx », « op », « oc »... du français<sup>(8)</sup>.

N'oublions pas non plus, dans la représentation graphique d'une langue, le rôle des signes de ponctuation qui ont le plus souvent des fonctions grammaticales. Dans une langue essentiellement orale, il peut être nécessaire de recourir à plus de signes de ponctuation que dans une langue de longue tradition écrite comme le français qui n'a plus guère besoin de marquer par des signes particuliers les articulations du discours, de fait soulignées par la structure de la phrase ou des mots : il ne faut pas hésiter dans ce domaine à aller regarder dans d'autres langues ou d'autres cultures et à accueillir de nouveaux signes de ponctuation, ou d'autres usages pour les lettres ou symboles divers, si la langue que l'on entreprend d'écrire requiert un plus grand nombre d'éléments discriminants que la langue que l'on est tenté de prendre pour modèle.

Pour ne pas rester trop abstrait, en revenant à cette question des choix de lettres pour écrire une langue, on donnera quelques exemples qui montrent qu'une grande variété existe dans les langues du monde – et ceci même simplement en restant dans le cadre de langues proches de nous. Les « solutions » du français – d'ailleurs multiples – ne sont pas les seules possibles, quand on veut se servir de ce que l'on appelle globalement l'alphabet latin (ainsi différencié du grec, du cyrillique, etc.).

*8-Il peut être bon, brièvement, d'évoquer la question récurrente de ce que l'on appelle « l'orthographe étymologique », et qu'il conviendrait d'appeler « orthographe francisante », c'est-à-dire orthographe recourant aux lettres, digraphes, trigraphes du français, en fonction de l'origine imaginée pour tel ou tel mot. Il n'y a bien sûr aucune raison pour une langue de choisir un système graphique ou une orthographe qui rende compte de l'origine des mots ! Si une telle orthographe existe plus ou moins en français, ce n'est pas tant parce qu'on a cherché à rendre compte de l'étymologie des mots... c'est parce qu'on n'a pratiquement pas fait évoluer la façon d'écrire le français alors que la langue évoluait et que le système phonétique notamment changeait : ainsi [oi] écrit « oi » au XIIIe siècle s'est prononcé progressivement [oé], puis [wé], puis [wè], enfin [wa] mais on continuait à écrire « oi » ; c'est pourquoi « moi » se prononce [mwa] presque partout en France (dans quelques campagnes on entend encore [mwe]), mais ce mot n'apprend guère l'étymologie aux petits Français (moi provient du latin me puis mei après une histoire évolutive compliquée). En créole réunionnais, n'oublions pas que – comme dans toutes les langues et particulièrement dans ces langues qu'on appelle créoles, il est extrêmement difficile d'établir l'étymologie exacte d'un mot – les origines linguistiques sont parfois multiples et se sont rejointes pour confirmer un usage (cf. M.C. Hazaël-Massieux, 2008). De nombreux mots ne sont pas d'origine française : ainsi pourquoi écrire « quivi » au lieu de « kivi » (parfois d'ailleurs en ajoutant un « -s » de pluriel !), le mot réunionnais d'origine malgache probable qui désigne les habitants des Hauts ? Les « impressions » des locuteurs qui imaginent une étymologie se révèlent très souvent fausses (même en français on connaît bien cette question des fausses étymologies : longtemps on a cru que le mot poids venait de « pondus » latin, on a donc introduit un « d » qui est une simple lettre parasite puisque le mot vient en fait de « pensum » !). Quand dans une langue on ne peut expliquer une forme que par une double origine, celle-ci est le plus souvent ignorée du grand public et tout choix non phonétique risque d'induire en erreur : Tangol souligne comment le « i », indice verbal en réunionnais, le plus souvent graphié « y », suscite une fausse étymologie en suggérant un rapprochement avec le pronom adverbial « y » du français. On ajoutera pour clore cette brève discussion, qu'au fil des temps la forme des mots et leur sens évoluent nécessairement et qu'il est donc de bien peu d'intérêt de connaître l'origine du mot pour le locuteur. Ce qui constitue un problème intéressant pour les spécialistes et qui relève d'une véritable recherche scientifique (histoire des langues, approches comparatistes...) ne peut constituer une aide à l'apprentissage comme on le croit parfois... En l'occurrence, toute représentation francisante des mots créoles ne ferait qu'alourdir l'apprentissage de l'écrit créole, sans avoir aucun intérêt pour les élèves, en multipliant bien sûr les occasions de fautes d'orthographe. On sait comment l'orthographe du français, si hétérogène et si souvent éloignée d'une représentation phonologique, suscite d'embarras et de fautes (on pense en particulier aux problèmes posés par les doubles lettres : « pp », « tt », etc.). Tout ceci fait du français une des langues dont l'orthographe, avec celle de l'anglais, est parmi les plus complexes. Pourquoi par exemple écrire fauteuil, photo et nénuphar (avec des marques différentes pour le [f] qui suggèrent même une étymologie grecque pour « nénuphar » ce qui n'est absolument pas le cas puisque le mot est d'origine arabe ; les Italiens, les Espagnols écrivent « foto » et ne sont pas pour autant moins cultivés que les Français.*



Les différentes langues notent différemment les divers sons : ainsi le « r » arrière constrictif est noté, par exemple :

« r » ou « rr » en français : « terre », « radio »...

« j » en espagnol : c'est la « jota » précisément qu'on trouve dans « joven », « juego »...

« ch » en allemand (après a, o, u..) : « ach », « Buch »...

En conséquence – et cela montre également que tout se tient dans un système graphique -, [ʃ] est noté :

« sch » en allemand : « Schein », « Schluss », « Schmerz »...

« ch » en français : « cheval », « chat »...

« sh » en anglais : « shut », « shrimp »...

Donc, les lettres ne se lisent pas partout de la même façon :

« s » se lit :

[s] en espagnol : « rosa », « solo » (c'est pourquoi il existe un « z » fonctionnel : « zapatero »

[z] en allemand : « Satz » « Hase », « lösen »

[s] en français à l'initiale, [z] entre deux voyelles (noter que le français est là encore une des langues à la notation la plus complexe : on entend [s] dans « saxophone » [ks], et [z] dans « examen » [gz]. En français, lecture et écriture sont indéniablement plus compliquées que dans beaucoup d'autres langues !).

Pour faire le choix des symboles, il faut :

étudier tout le système, pas seulement les mots simples !

penser à la lisibilité réelle pour tout le monde : ne pas s'éloigner trop de la prononciation courante (noter toutefois que ce que l'on gagne en facilité d'apprentissage, on le perd souvent en généralisation de la communication) ; tenir compte de l'environnement linguistique et culturel : des séquences peuvent devenir ininterprétables dans certains contextes, ou dans certains pays du fait de contacts de langues divers : comment comprendre aux Seychelles, dans un environnement anglophone que « penny » noté ainsi (et plus ou moins accepté en Haïti quand les locuteurs sont unilingues) évoque le « peigne » et se prononce alors [pɛ̃ɲ] en une seule syllabe, nasalisée, le digraphe « ny » notant en fait le son [ɲ] ).

Certes, il est difficile de tenir compte de tous les cas, de tous les contextes, des besoins de toute une population : la variation peut-être importante et des compromis sont demandés à chacun : à ceux qui aménagent le système comme à ceux qui vont l'adopter. Toutefois, il faut bien savoir qu'aménager entièrement une langue pour l'écriture est un véritable travail scientifique et qui implique de s'intéresser à l'ensemble de la langue et de ses usages, et pas seulement de coucher sur le papier quelques équivalences de signes – qui se révéleraient vite inutilisables. Il est nécessaire de travailler en équipe (de constituer une « académie », une « commission », ...) comportant des utilisateurs variés : enseignants, journalistes, écrivains... On doit s'appuyer aussi sur des enquêtes faites auprès de la population, sur l'analyse de corpus divers (ceux qui sont produits plus ou moins spontanément).



*La variation peut-être importante et des compromis sont demandés à chacun : à ceux qui aménagent le système comme à ceux qui vont l'adopter.*



*Toutefois, il faut bien savoir qu'aménager entièrement une langue pour l'écriture est un véritable travail scientifique.*

Il faut savoir que l'on préfère toujours ce à quoi on est habitué... Quand on est « habitué » au français – langue dont on a peiné à apprendre l'orthographe – il est difficile parfois d'accepter qu'on va écrire « kafé » et « kapab » comme « kaf » ou « karanbol », « sapo » ou « shapo », « sarèt » ou « sharèt »...

Au-delà de l'aménagement linguistique proprement dit, mais tout en aidant à le poursuivre, l'élaboration d'une littérature joue encore un rôle important. Il faut offrir la possibilité de lire – et d'écrire – et pour transmettre des choses intéressantes : les écrivains doivent pouvoir se mettre au travail pour donner des textes valables à lire aux lecteurs potentiels. Il faut que les éditeurs soient intéressés ; des prix littéraires peuvent manifester l'intérêt porté aux oeuvres écrites, des concours peuvent stimuler les écrivains ou ceux qui sont susceptibles de le devenir, la publicité – vecteur de textes ludiques et généralement bien acceptés par le public – peut, elle aussi, favoriser le développement de la langue écrite, habituer les locuteurs à voir écrit le créole, et ainsi jouer un rôle positif alors même qu'il existe une relative dévalorisation de la langue en cours d'écriture par rapport à une autre langue (cf. à la Réunion le statut du créole comme langue écrite par rapport au français). Bien entendu, tout cela prend du temps, peut s'étaler sur des générations... La tâche est compliquée car dans l'intervalle il ne faut pas que la langue en cours d'aménagement disparaisse ; on doit réfléchir dès lors à tout ce qui dans les situations de diglossie est préjudiciable pour l'une des deux langues, et peut concourir à sa disparition<sup>(9)</sup>.

“  
Toute langue  
demande un apprentis-  
sage de l'écrit ; ce n'est  
pas parce qu'on parle  
une langue qu'on sait  
spontanément et  
directement la lire  
et l'écrire !

L'école joue un rôle majeur dans la diffusion d'une langue. On retiendra d'abord que pour savoir lire une langue (le créole par exemple), il faut apprendre à la lire : toute langue demande un apprentissage de l'écrit ; ce n'est pas parce qu'on parle une langue qu'on sait spontanément et directement la lire et l'écrire ! Quand des Domiens s'étonnent de ne pas pouvoir lire le créole et mettent à ce titre en cause le système graphique, c'est le plus souvent en raison d'une idée fautive sur la lecture et l'écriture. Qui lit spontanément l'anglais, l'allemand, l'espagnol, le français ? Dans tous les pays dotés d'une éducation conséquente, les enfants passent des années à l'école pour apprendre leur langue maternelle, c'est-à-dire pour apprendre à la lire, à l'écrire, à en maîtriser toutes les richesses. Pourquoi les langues créoles échapperaient-elles à

*9-On notera que de nombreuses langues – et des créoles notamment – disparaissent : le louisianais à l'heure actuelle a à peu près disparu ; on pensera aussi au trinitadien, au créole de St-Thomas, au grenadien... qui ont été parfois l'objet de descriptions : description assez complète (c'est le cas du louisianais), ou description exemplaire (le créole de Trinidad à la fin du XIXe siècle a servi de support pour l'une des premières descriptions scientifiques d'un créole : cf. J.J. Thomas, *The theory and practice of Creole grammar*, publié par Gertrud Buscher en 1969, New Bacon Books, London and Port-of-Spain, 134 p.).*

cette nécessité ? Quand on s'imagine que les créoles n'ont pas besoin d'apprentissage, c'est bien parce qu'on dévalorise ces langues et les considère comme des langues inférieures... ce qu'elles ne sont pas ! Il est donc indispensable de prévoir un enseignement du créole langue maternelle, et, par la même occasion, de concevoir les manuels nécessaires à cela, d'effectuer également les travaux sur la littérature créole, etc. Bien entendu, il faut aussi disposer de dictionnaires : si à l'heure actuelle, dans la plupart des pays créolophones, il n'existe encore véritablement que des dictionnaires bilingues (c'est-à-dire créole-français qui supposent donc la connaissance préalable du français et ramènent très vite – trop vite – le créole à son explication en français, dans un univers francophone), il faut souligner toutefois que l'île Maurice vient de produire le premier dictionnaire unilingue créole avec Arnaud Carpooran en 2009<sup>(10)</sup> : voilà un bel exemple à suivre, qui va rendre à l'île Maurice d'immenses services pour poursuivre le développement du mauricien.

On comprend donc tout ce que l'aménagement d'une langue implique si les locuteurs, honnêtement, veulent bien un instant considérer leur créole comme une vraie langue ! Chaque fois qu'une langue est considérée comme ne valant pas la peine d'être apprise et d'être développée pour remplir toutes les fonctions dans la communication, on doit savoir que par la même occasion on la condamne à disparaître.

Tout ce qu'on vient d'évoquer constitue en principe des mises en oeuvre, mais aussi des intentions et des volontés préalables à toute reconnaissance officielle d'un système graphique particulier et son adoption comme « orthographe » - qui n'est de fait presque qu'un détail dans le développement d'une langue<sup>(11)</sup>. On peut considérer que toute fixation trop rapide d'un système ne peut être que stérilisante (elle peut bloquer toute créativité et donc tout développement littéraire de la langue), ou bien n'être qu'un geste symbolique peu suivi d'effet : si un décret en 1978 a fixé l'orthographe de l'haïtien, il faut bien constater que les principes n'en sont pas toujours respectés à l'heure actuelle car ce décret a été pris avant que bien des préalables aient été suffisamment analysés. On devrait prendre conscience de ces difficultés quand on prétend imposer l'orthographe haïtienne à tous les créoles français !

Ecrire une langue c'est ouvrir la population qui la parle à une nouvelle expression et à la manifestation d'une culture : c'est ainsi poser la question du style, des niveaux de langues, s'interroger sur les genres écrits, les formes à développer, les symboles, les figures...



**Chaque fois qu'une langue est considérée comme ne valant pas la peine d'être apprise et d'être développée pour remplir toutes les fonctions dans la communication, (...) on la condamne à disparaître.**

10-Diksoner Morisien (Premie diksoner kreol monoleng dan Lemond & Ekivalan lexical an franse ek angle, University of Mauritius, LCF-CNRS, Organisation Internationale de la Francophonie, 1017 p.

11-On peut regretter que, trop habitués aux perspectives exagérément normatives dans la façon de considérer le français en France, bien des personnes pensent que la première chose à faire est de doter le créole d'une « orthographe », c'est-à-dire de reconnaître juridiquement l'utilisation exclusive d'un système unique considéré comme le seul correct ! On comprendra bien qu'on n'en est pas là en ce qui concerne les créoles : la première chose à faire, tout en proposant un ou des systèmes graphiques possibles, est bien de donner le goût de lire et d'écrire à tous ceux qui parlent créole.



*On voit que l'élaboration de l'écriture d'une langue (...) ne peut se faire sans tenir compte de la population qui la parle.*

On voit que l'élaboration de l'écriture d'une langue n'est pas une simple affaire de « technique » ! Elle ne peut se faire sans tenir compte de la population qui la parle car sont fondamentalement alors posées des questions anthropologiques.

## 2) LES CARACTÉRISTIQUES PRINCIPALES D'UN SYSTÈME GRAPHIQUE FONCTIONNEL

Quand on parle de « fonctionnalité » d'un système graphique, il ne faut pas oublier qu'un système graphique doit être fonctionnel pour ceux qui l'écrivent, mais aussi pour ceux qui le lisent. Il peut y avoir contradiction entre les deux nécessités et l'on peut être amené à tel ou tel moment à privilégier l'un ou l'autre aspect. Un système qui s'encode facilement (par exemple un son = un signe et un seul) est un système qui suppose souvent qu'à la lecture on épelle, surtout en l'absence d'autres ressources qui favorisent la reconnaissance des mots et il donne donc une lecture plus lente, laborieuse et pas toujours agréable. La lecture par épellation des mots n'est guère conforme aux habitudes adultes : quelqu'un qui a l'habitude de la lecture reconnaît très vite un mot, une phrase, sans avoir à en faire l'analyse en détail. En revanche si l'on favorise la lisibilité d'un système (on pense par exemple aux nombreux homophones), il y aura nécessairement des problèmes d'encodage, et donc obligation de réfléchir de la part du scripteur, possibilité d'hésiter entre plusieurs graphies possibles. On peut dire, pour prendre un exemple, que le français, quand on a appris à le lire, se lit très bien, mais qu'il reste une langue toujours compliquée à l'encodage – d'où les difficultés orthographiques que rencontrent tous ceux qui cherchent à écrire le français.



*Il est souhaitable de ne pas décourager complètement l'encodeur (le scripteur, l'écrivain...), mais également le décodeur (récepteur, lecteur...)*

Pour une langue qui essaye de déterminer le meilleur système, il est souhaitable de trouver un compromis entre les deux types de difficultés, afin de ne pas décourager complètement l'encodeur (le scripteur, l'écrivain...), mais également le décodeur (récepteur, lecteur...) : on comprendra aisément que sans lecteur, il n'y a guère d'écrivains qui maintiennent leurs projets d'écrire.

La lisibilité d'un système implique trois aspects qui semblent majeurs : d'abord il faut veiller à la cohérence des choix. Il n'est pas possible – sauf à compliquer excessivement l'apprentissage de la lecture et de l'écriture – d'accepter de noter un unique son de façons très diverses. Si l'on prend les textes qui circulent en réunionnais, selon les graphies reconnues (Lékritir 77, Lékritir 83 – appelée aussi KWZ-, Tangol ou Graphie 2001, et les propositions 2006 d'Axel Gauvin au sein de Lofis la lang kréol La Réunion), on peut voir partout des visées de cohérence qui font qu'une fois une lettre ou un digraphe adopté, on veille à le respecter partout : ainsi [u] par exemple est noté tou-

jours « ou » ; si la variante prononcée tantôt [s] tantôt [ʃ] est ici notée « ch », ailleurs « s », ou maintenant par exemple « sh », c'est bien en tout texte et en tout contexte que l'on adopte la graphie retenue par le système que l'on s'efforce de mettre en oeuvre. Si l'on note « an » pour [ã], il faut veiller à ce que le son en question soit toujours noté de la même façon, même par exemple devant « m » ou devant « n », ou « encore « p » - ce qui donnera par exemple « lanm » (sorte de pagne) ou « ansanm » (ensemble), « lannuiman » (ennui) ou « lanpa » (gueule de bois). Il s'agit d'établir ce qui est cohérent pour le créole réunionnais, et non pas de se préoccuper de règles utilisées en français (« n » devient « m » devant « m », « p » ou « b »). On trouvera dans M.C. Hazzaël-Massieux, 1993 beaucoup d'autres exemples de la façon d'appliquer ce principe de cohérence sur une langue en cours d'écriture.

En deuxième lieu, il convient de ne pas négliger ce que l'on appelle la redondance, qui est nécessaire dans tout système de communication (à l'oral comme à l'écrit), mais les règles de redondance, c'est-à-dire de contrôle du « bruit », c'est-à-dire encore de tout ce qui gêne, retarde, perturbe le passage de l'information<sup>(12)</sup>, varient avec les systèmes : à l'oral, des éléments comme les gestes, l'intonation, la répétition répondant à la demande implicite ou explicite du récepteur peuvent compenser le « bruit ». A l'écrit, le lecteur se retrouve seul devant la feuille imprimée, ne peut pas demander généralement d'explication complémentaire au scripteur qui n'est pas présent, peut n'avoir aucune connivence particulière avec lui, et si celui-ci a oublié précisément que les règles de la communication in absentia, ne sont pas les mêmes que dans une communication in praesentia, le lecteur aura beaucoup de mal au décodage. Il ne s'agit pas, au sens strict, de répéter le message plusieurs fois, mais de faciliter le passage de l'information en se rappelant qu'une information qui n'est donnée qu'une fois demande une attention considérable de la part du récepteur qui risque de ne pas la remarquer. On prendra un exemple simple. A l'oral, dans certaines situations de discours, on peut se passer assez naturellement de la marque du pluriel, par exemple lorsque l'on dit « Marmay-lékol la ashèt liv » qu'on traduira par « les écoliers ont acheté des livres », la pluralité de « marmay-lékol » comme de « liv » est en quelque sorte contenue dans la situation : l'école évoque plus spontanément plusieurs enfants qu'un seul, et l'absence de « in » devant les noms « marmay » comme « liv » invite à comprendre qu'il n'y a pas qu'un seul enfant et que vraisemblablement les écoliers n'achètent pas à eux tous qu'un seul livre ! De même, dans une famille où il y a plusieurs enfants, au moment où le père rentre si la mère lui dit « marmay la fine manzé », il comprendra tout de suite que les enfants ont fini de manger ; si la personne à qui s'adresse ce message ne sait pas s'il y a un ou des enfants, le message peut apparaître comme insuffisant, et il sera alors souhaitable de recourir, pour la sécurité de l'information au marqueur de pluriel (dont l'usage n'est pas systématique à l'oral à la Réunion) : « bann marmay la fine manzé » : cette fois-ci, plus d'hé-

“ *Il convient de ne pas négliger ce que l'on appelle la redondance. Il ne s'agit pas, au sens strict, de répéter le message plusieurs fois, mais de faciliter le passage de l'information en se rappelant qu'une information qui n'est donnée qu'une fois demande une attention considérable de la part du récepteur qui risque de ne pas la remarquer.*

*12-Le bruit physique qui peut perturber une communication orale n'est qu'un cas particulier de ce que les ingénieurs de la communication appellent bruit.*

situation. Le pluriel est assuré. A l'écrit, alors que l'on est hors situation, que la connivence n'existe plus, que les données culturelles peuvent être moins claires car un document écrit s'adresse généralement à un public beaucoup plus vaste, la marque du pluriel, peut être utile : « bann marmay-lékol la ashèt liv ».

On peut comprendre ainsi que la connaissance de la situation, les connivences entre interlocuteurs sont un facteur important pour faciliter le passage du sens. Le locuteur qui se met à écrire une langue, s'il est trop « fidèle » en apparence à la langue parlée, ne réalisera pas que son message est insuffisant pour l'écrit ; celui qui élabore le système graphique devra ainsi se poser sérieusement la question de la redondance nécessaire<sup>(13)</sup> pour compenser le « bruit » qui tend à gêner le passage de l'information. C'est là que l'on peut retrouver la question évoquée ci-dessus des homophones : s'il faut les distinguer graphiquement, sur quelle base l'envisager pour préserver malgré tout une certaine cohérence du système ? Par exemple, à l'oral, lorsque la situation est claire, on sait automatiquement, à quelle forme prononcée [na] on a affaire parmi les nombreux homophones possibles ; à l'écrit, hors situation de discours, in absentia, cela peut-être plus difficile, au point de retarder la compréhension du texte, si ce n'est la rendre impossible<sup>(14)</sup>. A l'écrit, les contextes linguistiques peuvent se révéler ambigus. La question de savoir s'il convient de distinguer certains homophones – en n'en faisant pas des homographes –, et lesquels, mérite d'être posée ; c'est le travail d'une commission ou d'une académie, qui devra étudier les divers cas pour que la lecture reste suffisamment aisée et rapide malgré le nombre important d'homophones en réunionnais – qui comme tous les créoles à base française comporte beaucoup de mots courts (d'une syllabe). Beaucoup de ces mots monosyllabiques apparaissent constitués de la même et unique syllabe simple, même s'ils n'ont ni la même origine ni le même sens. Faut-il les distinguer, dans quels cas, tout en préservant malgré tout une certaine cohérence du système graphique ?



**On peut avoir à s'éloigner un peu de la prononciation immédiate.**

Le troisième aspect à prendre en compte pour la lisibilité est la nécessité d'une certaine « abstraction » du système, qui peut avoir à s'éloigner un peu de la prononciation immédiate, d'abord parce que, comme nous l'avons dit, tout le monde ne prononce pas de la même façon, mais aussi et surtout parce que la prononciation en contexte peut changer. De la même façon qu'en français, on prononce à peu près automatiquement « i travail » et « il aime », c'est-à-dire que /il/ se réalise [i] + consonne et [il] + voyelle, en créole réunionnais il est courant en parlant de produire une unité écourtée ; il sera utile pour la meilleure lisibilité de représenter la forme longue, plus aisément identifiable, surtout s'il s'agit d'écrire un manuel d'histoire ou un traité de physique, pour lesquels la lecture visuelle

13-Là encore, on utilise ce terme au sens technique qui lui est donné dans le domaine des théories de la communication.

14-Voir les exemples donnés ci-dessous.

est la seule qui importe. En revanche, l'auteur de roman (dans les dialogues particulièrement) ou de pièce de théâtre, pourra, comme cela se fait d'ailleurs dans tous les textes qui veulent imiter la langue parlée, recourir à des signes pour suggérer les raccourcissements qui peuvent avoir des valeurs multiples : marquer l'accent particulier d'une personne, manifester l'émotion qui lui fait retrouver un usage plus « familier », etc. Ainsi, même si le pronom de 2<sup>e</sup> personne est « tu » en français, on n'hésite pas à l'écrire « t' » pour marquer une forme plus familière : « t'as qu'à faire ça » ; le pronom de 3<sup>e</sup> personne « il », quant à lui, selon les cas, devient [i] : « i' vient pas », ou parfois [l] : « l' est pas encore arrivé » !

En proposant de noter la forme longue, on comprend qu'il s'agit de permettre d'abord à l'écrit la reconnaissance de l'unité grammaticale, avant de se soucier de sa prononciation qui peut largement changer avec les locuteurs, avec le moment de l'énonciation, avec la personne à qui on s'adresse, etc. Cela peut permettre aussi d'éviter des débats sans fins pour savoir s'il faut retenir la prononciation de X ou de Y<sup>(15)</sup> : il faut toujours retenir l'unité la plus abstraite (celle que l'on détermine comme l'unité grammaticale), avant de s'inquiéter d'une représentation de la forme parlée<sup>(16)</sup>. Ce n'est que dans un deuxième temps que l'on peut jouer d'ailleurs de la différence entre la forme écrite et la forme prononcée : ce sera une occasion en raison du décalage, d'humour, de jeux stylistiques – comme les affectionnent la publicité par exemple, mais aussi la poésie et la littérature en général qui peuvent ainsi recourir à divers jeux de mots, connotations, etc.

On peut prendre quelques exemples en créole réunionnais.

- C'est pour mieux identifier « l'unité morphologique » qu'Alain Armand propose d'écrire « tonb », même si le « b » n'est pas prononcé par exemple dans « lisyen i tonb pa », pour montrer que le verbe devient « tonbé » dans d'autres contextes (« la pli va tonbé »)<sup>(17)</sup>.
- Un cas où l'encodage plus lourd facilite cependant de façon importante le décodage est par exemple celui de la nécessaire désambiguïsation de la phrase prononcée « ma rivé » qui correspond aussi bien à « moin va arivé » (je vais arriver) qu'à « moin la arivé » (je suis arrivé). Cette distinction s'impose à l'écrit précisément en recourant à la forme longue.

15-La proposition de Tangol d'écrire avec « sh », ce qui est tantôt prononcé [ʃ], tantôt [s] me semble une excellente idée qui permet ainsi à chacun de s'y retrouver et de continuer à prononcer comme il est habitué à le faire tout en reconnaissant le mot : « shat » (chat), « shapo » (chapeau), « shanté » (chanté), etc.

16-Sans vouloir faire la part belle au français, on rappellera qu'une unité comme « je ne te le redemanderai pas » peut être prononcée en 10 syllabes (c'est-à-dire en plaçant effectivement les « e » partout) ou selon 6 syllabes (d'ailleurs avec des répartitions possibles différentes : « je n'te l'red'mand'rai pas » ou « j'ne t'le r'demand'rai pas »). En réunionnais ne dit-on pas tantôt « lo fiy » tantôt « la fiy » (cf. *grammaire de Gillette Staudacher-Valliamée, 2004*).

17-Dans M.C. Hazaël-Massieux, 1993, je proposais précisément pour le créole antillais d'écrire « répond » pour ce qui est prononcé [repõn] pour préparer le dérivé « répondè ».

- Mériterait ici d'être évoquée sur des exemples précis la question des homophones multiples : par exemple « san » correspond en principe aussi bien à « sans », qu'à « sens », sang », « cent », etc. Même si les contextes linguistiques changent à l'occasion, le très grand nombre d'homophones en créole peut poser problème à l'écrit et nécessiter au moins de rendre les contextes plus explicites qu'ils ne le sont quand on parle en situation (in praesentia) et que les références à la situation sont communes aux interlocuteurs, au point qu'ils oublient l'ambiguïté possible. Il existe sur ce plan des solutions. Tangol le signalait déjà, proposant de ne pas confondre graphiquement : « na » (il y a) et « n'a » (contraction de « nou va ») ; « bib » qui désigne une araignée et « Bibl » pour la Bible, etc. Des prononciations voisines ou même identiques n'obligent pas à écrire absolument à l'identique des formes à la valeur grammaticale et au contenu différents.

Il ne s'agit pas d'imposer à tous la même prononciation, mais d'offrir à chacun le moyen de noter la langue qu'il parle sans avoir le sentiment d'être trahi. Le système graphique par là doit en quelque sorte « transcender » les prononciations : c'est pourquoi nous parlons d'abstraction. C'est certes là l'avantage de la notation du chinois avec des idéogrammes - ou même du français, qui, dans ses graphies, ne privilégie pas plus la représentation de la prononciation du Parisien que celle du Marseillais. Cela peut être aussi un inconvénient : l'apprentissage de l'écrit est alors long et laborieux<sup>(18)</sup> quand la représentation graphique est très (trop ?) éloignée de la prononciation. Dans de nombreux cas en français, on ne dispose plus de repères phonétiques pour trouver l'orthographe convenable : faut-il mettre un « r » ou deux « r » à charrette ou à chariot ? En espagnol le double « r » (« rr ») correspond à une prononciation très différente de celle du « r » simple.

Il faut donc garder à l'esprit la question du coût de l'apprentissage : selon les choix faits pour les graphies du réunionnais, il faut s'attendre à un apprentissage plus ou moins long. Il est important, au plan scolaire, de ne pas oublier les habitudes contractées à partir du français, non pas pour écrire le créole comme le français (c'est impossible et cela en rendrait l'écriture complètement aléatoire), mais pour ne pas heurter inutilement les habitudes des Réunionnais, également francophones en proposant des graphies par trop déviantes. On notera que très raisonnablement dans son dictionnaire D. Baggioni a préféré écrire « montagn », « kanpagn », « pingn ou pègn » pour éviter « montany ». Effectivement la séquence graphique « ny » en finale est difficile à identifier et à prononcer correctement, à la différence de ce qui se passe pour la même séquence à l'intervocalique (comme dans « manyok ») : on sait qu'avec le mot graphié « montany », il y



***Il est important, au plan scolaire, de ne pas oublier les habitudes contractées à partir du français, non pas pour écrire le créole comme le français (...), mais pour ne pas heurter inutilement les habitudes des Réunionnais***

18-On parle par exemple de la nécessité de connaître au minimum quatre mille idéogrammes pour commencer à lire le chinois !



a des risques sérieux de voir prononcer « montani » ; de fait en position finale le « y » est toujours prononcé [i] en français, et non pas [j] et pour des Réunionnais qui apprennent d'abord à lire en français, l'erreur est fréquente et compréhensible.

Pour identifier les unités grammaticales, le recours à certains signes diacritiques peut être très utile : on pense au rôle du tiret qui marque la solidarité entre deux unités intimement liées (par exemple le déterminant démonstratif avec le nom) : il est souhaitable d'écrire « marmay-la » pour le déterminant démonstratif postposé, il s'oppose ainsi au déterminant défini antéposé : « le/lo moune », « le/lo zanana », « le/lo sèr », « le/lo fiy »<sup>(19)</sup>..., mais surtout se distingue ainsi clairement du « la » marqueur d'accompli devant le verbe : cf. la phrase « marmay-la la manzé » (cet enfant a mangé) : les deux « la » successifs, qui n'ont pas la même valeur, sont ainsi distingués plus évidemment lorsque le premier est rattaché au nom par le tiret.

On comprend donc qu'une transcription phonétique ne suffit pas pour aboutir à une écriture acceptée, agréable, fonctionnelle, et même aimée des locuteurs : passer d'une transcription à une « orthographe » suppose un long aménagement et une parfaite connaissance du fonctionnement de la langue : réalisations phonétiques, certes, mais surtout fonctionnement grammatical, sans négliger les données sociolinguistiques de base en n'oubliant pas ce qui caractérise les rapports entre les hommes et leurs langues, leurs habitudes, leurs motivations, leurs représentations, etc. Il s'agit de connaître la communauté pour proposer une écriture acceptable qui tienne compte des contacts de langues et de la variation, permettant à chacun de se reconnaître dans l'écriture de ce qui ne sera plus alors un ensemble de productions dialectales juxtaposées, mais véritablement une langue commune ; une langue ne s'obtient qu'après une élaboration, et devrait-on dire une « construction » réfléchie – et souvent conséquent.

### 3) COMMENT SE POSE AUJOURD'HUI LA QUESTION DE L'ÉCRITURE DU CRÉOLE RÉUNIONNAIS.

Une dernière question mérite d'être posée avant de conclure qui est une question double. Le créole réunionnais peut-il et doit-il être doté d'une écriture, voire d'une « orthographe » - un jour ?

Pourquoi affirme-t-on avec tant de netteté qu'il faut écrire le créole réunionnais ? La première réponse s'impose : pour sauver une langue menacée – et le créole réunionnais est menacé comme toutes les langues non écrites à l'heure actuelle ! Mais aussi pour sauver une culture qui risque de disparaître, pour sauver d'une certaine façon une



*On comprend donc qu'une transcription phonétique ne suffit pas pour aboutir à une écriture acceptée, agréable, fonctionnelle, et même aimée des locuteurs*

<sup>19</sup>-Noter qu'on dit aussi « la sèr / la fiy ».

population atteinte dans son identité si elle ne peut conserver ses diverses langues. Il faudrait encore ajouter : pour développer les richesses potentielles d'une culture plurilingue, pluriethnique à l'origine.

On constate de plus en plus que toutes les langues peuvent (et doivent) être écrites dans le monde moderne. Il y a quelques décennies on imaginait, à l'heure de « l'audio-visuel », que des langues orales avaient des chances comme toutes les autres. Mais cet « audio-visuel » mythique dont on rêvait est de plus en plus remplacé par Internet qui fait apparaître encore plus clairement la nécessité de l'écriture. Avec ce nouveau mode de communication, mondialisé, ce n'est que par l'écriture qu'une langue peut manifester son existence comme langue : l'écriture la donne à voir, identifie ses caractéristiques, permet la création littéraire (originale, nouvelle...) pour laquelle Internet offre un nouveau moyen de diffusion... Même les petites langues (c'est-à-dire celles qui sont parlées par un petit nombre de locuteurs) ont leurs chances et savent la trouver sur le web. Bien sûr, leur part dans cette communication mondiale est faible par rapport au rouleau compresseur des grosses langues : l'anglais, l'espagnol, pour nos langues occidentales, mais il faudrait aussi dire potentiellement le chinois (la Chine continue à se développer considérablement, même si le pouvoir politique actuel ne favorise guère Internet), le hindi... et quelques autres langues que l'on peut rappeler ici :

Les 10 langues les plus utilisées sur le web sont dans l'ordre (statistiques 2009) :

- l'anglais	464 millions d'utilisateurs	
- le chinois	321	"
- l'espagnol	131	"
- le japonais	94	"
- le français	74	"
- le portugais	73	"
- l'allemand	65	"
- l'arabe	41	"
- le russe	38	"
- le coréen	37	"
- toutes les autres langues	258	"

[chiffres données par l'Université Laval, [http://www.tfq.ulaval.ca/axl/Langues/2vital\\_expansion.htm](http://www.tfq.ulaval.ca/axl/Langues/2vital_expansion.htm), reprenant les informations établies par internetworldstats.com]

Ces chiffres sont intéressants... et permettent de réfléchir à l'impact du web, même s'ils ne permettent pas de voir la place (infime) occupée par les divers créoles parmi les autres langues... Toutefois, il suffit de voir la jubilation des créolophones quand ils ouvrent un site d'informations, ou bien un site littéraire pour publier des oeuvres sur Internet, ou encore un site linguistique pour proposer l'apprentissage de leur langue, pour comprendre

le poids identitaire d'un tel moyen de diffusion<sup>(20)</sup>. Il y a quelques décennies, une langue parlée par 800 000 personnes n'avait guère de chance d'être prise en compte, souvent même d'être décrite et découverte par des personnes variées vivant à des milliers de kilomètres du lieu où on la parle. Ce n'est plus tout à fait le cas aujourd'hui. Le site « lexilogos » par exemple s'efforce ainsi de répertorier les documents et outils variés concernant les langues, même les plus imprévisibles sur le web, les mettant ainsi à la disposition de tout un chacun. Ce portail précieux ([www.lexilogos.com](http://www.lexilogos.com)) mérite d'être mentionné.

Au-delà de ce fait qui paraîtra sans doute anecdotique à certains, rappelons l'intérêt qu'il y a à maîtriser plusieurs langues, et bien sûr tout particulièrement sa langue maternelle, voire ses deux langues maternelles. On sait combien les Français sont généralement frileux en matière d'apprentissage linguistique, mais on sait aussi toutes les possibilités intellectuelles qui sont offertes à ceux qui ont le courage de parler deux, puis trois, quatre langues – quelles que soient ces langues car l'apprentissage des langues développe des capacités cérébrales : la Réunion (et les DOM en général, s'ils prennent le tournant à temps) pourrait ainsi, au lieu de craindre que l'apprentissage du créole restreigne les possibilités d'apprentissage du français par les petits Réunionnais, prendre conscience qu'au contraire, c'est par un apprentissage bien mené des deux langues et leur usage quotidien dans des circonstances diverses que les chemins du plurilinguisme peuvent s'ouvrir à toute une population.

Pour lors, on est au temps de la réflexion sur le système graphique, alors que coexistent plus ou moins aisément des façons de noter le créole assez différentes, chacun défendant son « système ». L'heure des compromis est venue pour élaborer un système fonctionnel permettant de graphier la langue et d'ouvrir les voies d'un aménagement linguistique complet. Il convient d'abord de réfléchir ainsi à la question de la cohérence d'un système, à sa relative redondance, aux façons de donner envie d'écrire et de lire en créole à toute la population. On n'oubliera pas qu'on écrit d'abord pour les locuteurs – et non pas pour les étrangers : de ce fait les arguments sur la commodité d'une écriture strictement phonétique ont moins de sens. Un locuteur doit d'abord reconnaître les mots, les phrases, et ceci très rapidement à la lecture : il sait alors automatiquement comment il prononce, même si la graphie ne le rappelle qu'indirectement. Bien sûr, il n'est pas question de s'éloigner beaucoup d'une notation assez largement phonétique, mais il faut savoir que, en particulier en raison de la variation, on ne peut viser une stricte reproduction des sons, car il faudrait alors choisir les sons de certains des locuteurs au détriment des autres pour qui l'effort demandé serait d'autant plus grand.

“ C'est par un apprentissage bien mené des deux langues et leur usage quotidien dans des circonstances diverses que les chemins du plurilinguisme peuvent s'ouvrir à toute une population.

20-On peut se reporter à une présentation donnée par M.C. Hazaël-Massieux en 2006 – même si elle date un peu déjà car le web va très vite ! « Les créoles sur Internet » : <http://creoles.free.fr/Cours/diaporamas/creolesinternet.pps>

La graphie est au service de la compréhension, de la lisibilité, et donc des « récepteurs » tout autant que des émetteurs (écrivains, rédacteurs divers...). Les essais d'écriture spontanés méritent par là même d'intéresser le linguiste, et il convient de les analyser soigneusement<sup>(21)</sup>.

La découverte du créole écrit est bien sûr d'une certaine façon un choc pour celui qui le parle et qui n'imagine pas exactement ce qu'il dit (c'est le cas pour toutes les langues lorsqu'on les découvre à l'écrit) : celui qui parle ne connaît pas toujours les frontières des mots ; c'est l'apprentissage scolaire qui met à jour pour l'enfant les mots d'une langue (ceci est valable pour toute langue) : auparavant, il parle par séquences ou groupes de mots, par phrases ou bribes : ceux qu'il a entendus dans son entourage. L'identification claire du mot, de ses frontières, et de même des morphèmes et des différentes unités grammaticales, ne se fait que lors du passage à l'écrit. C'est ainsi à travers l'écriture et son apprentissage que le locuteur natif prend conscience des unités de base qui caractérisent sa langue. S'il sait parler, il ne sait pas clairement quelles sont les règles de grammaire tant qu'il ne voit pas sa langue par écrit et qu'on ne lui a pas enseigné comment elle fonctionne. On comprend mieux le rôle majeur de l'école pour un apprentissage formel indispensable.

“ C'est ainsi à travers l'écriture et son apprentissage que le locuteur natif prend conscience des unités de base qui caractérisent sa langue. S'il sait parler, il ne sait pas clairement quelles sont les règles de grammaire tant qu'il ne voit pas sa langue par écrit et qu'on ne lui a pas enseigné comment elle fonctionne.

L'aménagement de l'écriture d'une langue demande beaucoup d'efforts. Mais il n'y a de développement – et donc simplement même de maintien pour que ne disparaisse pas une langue – que parce que l'on fait des efforts pour la préserver, lui donner sa pleine valeur, élargir ses champs d'énonciation. Beaucoup de dialectes ont disparu en France (et dans le monde). Ceux qui demeurent, c'est parce que les locuteurs s'en occupent. On parle du « français » comme d'« un dialecte qui a réussi » ; même si sa « construction » est un peu plus complexe historiquement que ne le laisserait penser une telle formule, on sait combien depuis le XI<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècle, puis à la Renaissance jusqu'à l'âge classique, on s'est soucié de l'aménagement du français, de la façon de l'écrire, et bien sûr de sa grammaire<sup>(22)</sup> : les grammairiens suggèrent des choix parmi les différentes variantes pratiquées – mais ce ne sont pas toujours eux qui gagnent et souvent la langue populaire, de façon étonnante, sait s'imposer. On peut citer aussi le renouveau du catalan en Espagne, les importants développements du basque, ou de l'occitan en France comme exemples d'aménagements en cours – mais il y en a bien d'autres !

21-Cf. M.C. Hazaël-Massieux, 2005, à propos d'une campagne de la Prévention Routière en Guadeloupe et de la traduction en haïtien de la déclaration des Droits de l'homme selon deux versions.

22-Ceci a représenté une très longue histoire, qui a duré plusieurs siècles, après avoir commencé au IX<sup>e</sup> siècle (au Concile de Tours, en 813, les évêques réunis invitent à l'usage des « langues vulgaires » - langues du peuple – pour la prédication) ; pendant toute la Renaissance, on pense notamment à l'action de la Pléiade ; le XVII<sup>e</sup> siècle a vu à la fois la création de l'Académie française en 1635, la première oeuvre philosophique écrite en français (Le Discours de la Méthode de Descartes, 1637), la parution du premier dictionnaire monolingue français avec le Dictionnaire de Pierre Richelet en 1680... Ces dates clefs ne doivent pas occulter le fait que le français, comme toutes les langues, poursuit son histoire, d'aménagement en aménagement, que les locuteurs eux-mêmes ne perçoivent guère mais qui se déroule tout au long des siècles pour que la langue se développe toujours et ne périclite pas, abandonnée par exemple au profit de langues plus puissantes (puissantes économiquement, en particulier, à notre époque).

Si la transcription d'une langue est une affaire de linguistes (ce sont les spécialistes qui peuvent correctement restituer les sons prononcés), la mise en place d'une véritable écriture relève à la fois des linguistes et des utilisateurs : le linguiste propose, les locuteurs disposent. Si les utilisateurs rejettent une écriture, les bons principes des linguistes sont lettre morte. Les utilisateurs ont nécessairement un rôle actif dans la mise en œuvre de la langue, voire dans son évolution. Il faut bien constater que, dans la plupart des pays créolophones, la cohérence même des notations proposées par les linguistes est souvent d'abord jugée « provocante » (on parle de « créole K-W-Z ! ) même si une certaine accoutumance se manifeste progressivement, et l'on avancera d'autant plus sur la question de la cohérence que, sur d'autres aspects – peut-être d'ailleurs avec une moindre valeur symbolique –, on répondra plus facilement aux attentes de la population. C'est donc encore là une affaire de « compromis », comme le dit Axel Gauvin<sup>(23)</sup>.

Il s'agit, certes, de vaincre certains préjugés qui font croire au grand public que le créole doit s'écrire « comme le français ». L'anglais ne s'écrit pas comme le français ; chaque langue a son système spécifique qui tient compte, à sa façon, des données que nous avons essayé de préciser. Mais il faut aussi rappeler aux linguistes qu'il y a d'autres aspects à prendre en compte que la simple représentation phonologique ; au-delà de la « cohérence » apparente, il y a d'autres facteurs à intégrer... Par exemple : la lisibilité (qui implique, comme nous l'avons dit, de réfléchir à des notions relevant de la communication : ainsi en est-il de la redondance).

Le créole est susceptible de divers niveaux de langue, et ce n'est plus seulement « une langue rurale, habituée à désigner des réalités immédiates », comme le dépeignait Raphaël Confiant dans un article du Monde en 1992 – même si écrire en créole reste un « travail » souvent difficile.

## CONCLUSION

On se contentera ici de rappeler quelques constatations essentielles :

Les évolutions sont considérables ces dernières années, dans tous les pays créolophones (tant du côté des concepteurs de « systèmes graphiques » que du côté des populations – c'est-à-dire des lecteurs potentiels) : on en aura des aperçus au cours de ce colloque.

Il existe une véritable prise de conscience de la difficulté de l'écriture, mais aussi de son urgence, notamment pour la prise en compte d'une population et de sa culture – qui ne peut bien s'exprimer qu'à travers



*Si la transcription d'une langue est une affaire de linguistes (...), la mise en place d'une véritable écriture relève à la fois des linguistes et des utilisateurs : le linguiste propose, les locuteurs disposent.*

*23-Pour ceux qui ne l'ont pas encore lu, on ne peut que recommander L'écriture du créole réunionnais : les indispensables compromis dont la lecture est indispensable !*

sa langue et de fait à travers ses langues (créole et français). Il faut tenir compte des données sociolinguistiques concrètes et de la vie aussi bien à la Réunion qu'à l'international (la mondialisation n'incite pas, quoi qu'on pense, à ne disposer que d'une langue !). La graphie doit continuer à s'émanciper de l'oral : on doit chercher une graphie plus abstraite, dégagée des variantes phonétiques immédiates.

Les créoles sont des langues comme toutes les langues : ils ont une histoire longue et complexe dont il faut largement tenir compte. L'écriture d'une langue, ce n'est pas une opération purement technique, non plus qu'un processus entièrement spontané : il faut passer toujours par une lente et longue élaboration, fruit de la collaboration de tous ceux qui sont concernés. Le processus est en marche...

Je m'arrêterai là, pour laisser la place aux nombreux autres travaux, concrets et théoriques, indispensables à notre réflexion, en vous proposant toutefois de méditer un instant sur un court texte très significatif d'un écrivain que j'aime beaucoup, François Cheng, arrivé en France en 1948 alors qu'il ne parlait pas du tout le français... et qui est maintenant membre de l'Académie française parce que devenu grand écrivain français ! Ce qu'il nous dit dans ce petit extrait du *Dialogue*<sup>(24)</sup> devrait achever de nous convaincre de l'importance d'une langue, nous toucher et nous motiver pour poursuivre le travail sur le créole :

« Une langue, [...] cela devrait être quelque chose d'évident, d'universel, d'immédiatement accessible à tous. Et pourtant, force nous est de constater, avec stupéfaction, qu'il n'y a pas de système constitué plus étanche, dressant des barrières aussi sévèrement gardées, difficilement franchissables aux yeux de quelqu'un qui n'a pas la chance de «naître dedans». Passé la stupéfaction, on se rend compte alors d'un autre aspect de toute langue, qui fait justement sa complexité et son mystère. C'est qu'un idiome n'est pas seulement un instrument objectif de désignation et de communication ; il est également le moyen par lequel chacun de nous se fait progressivement, ce par quoi chacun se forge un caractère, une pensée, un esprit, un monde intérieur mû par des sensations et des sentiments, des désirs et des rêves. Une langue prend en charge notre conscience et nos affectivités. Et à un degré plus haut, elle est ce par quoi l'homme est à même de se dépasser en accédant à une forme de création, puisque toutes nos créations, au sens large, sont un langage. Je parlais du mystère du langage humain ; je suis prêt à affirmer à présent que c'est dans le langage, toujours au sens large, que réside notre mystère. C'est bien au moyen de notre langue, à travers notre langue, que nous nous découvrons, que nous nous révélons, que nous parvenons à nous relier aux autres, à l'univers des vivants, à quelque transcendance en laquelle certains d'entre nous croient. »

24- Desclée de Brouwer / Presses littéraires et artistiques de Shanghai, 2002, pp. 9-10.

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- Armand, Alain, 1987 : *Dictionnaire kréol réunionnais – français*, Saint-André, Océan Editions, 399 p.
- Baggioni, Daniel, 1987 et 1990 : *Petit Dictionnaire Créole réunionnais/Français*, Université de la Réunion, 1987 : 359 p. ; 1990 : 376 p.
- Bavoux, Claudine, 2004 : « La codification graphique du créole réunionnais : réalisations, obstacles, perspectives », in *Penser la francophonie – Concepts, actions et outils linguistiques*, in Moussa Daff, Gisèle Prignitz, Xavier Blanco, Ambroise Queffélec, eds., Agence universitaire de la francophonie, pp. 223-252
- Bollée, Annegret, 1993-2007 : *Dictionnaire étymologique des créoles de l’Océan Indien*, 5 volumes, Hamburg, Helmut Buske Verlag, « Kreolische Bibliothek »
- Carpooran, Arnaud, 2009 : *Diksoner Morisien (Premie diksoner kreol monoleng dan Lemond & Ekivalan lexical an franse ek angle*, University of Mauritius, LCF-CNRS, Organisation Internationale de la Francophonie, 1017 p.
- Caubet, Dominique, Chaker, Salem, Sibille, Jean, eds., 2002 : *Codification des langues de France*, L'Harmattan, 459 p.
- Cellier, Pierre, 1985 : *Comparaison syntaxique du créole réunionnais et du français*, Université de la Réunion, Université de la Réunion, 203 p.
- Cheng, François, 2002 : *Le dialogue : une passion pour la langue française*, Desclée de Brouwer / Presses littéraires et artistiques de Shanghai, 94p.
- Confiant, Raphaël, 1992 : « La bicyclette créole ou la voiture française », in *Le Monde*, 6-11, 1992
- Corbeil, Jean-Claude, 1987 : « Vers un aménagement linguistique comparé », in J. Maurais, éd. 1987, *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Paris, Conseil de la langue française/Le Robert, coll. «L'ordre des mots», pp. 553-566
- Daoust et Maurais, 1987 : «L'aménagement linguistique», in J. Maurais, éd., 1987, *Politique et aménagement linguistiques*, Québec, Paris, Conseil de la langue française/Le Robert, coll. «L'ordre des mots», pp. 5-46
- Gauvin, Axel, 2004 : *Axel Gauvin : L'écriture du créole réunionnais. Les indispensables compromis (Essai)*, Editions UDIR, 2004, 146 p.
- Hagège, Claude, 1983 : «Voies et destins de l'action humaine sur les langues» in Fodor et Hagège, eds., 1983-1984 : *Language Reform - La réforme des langues - Sprachreform*, Hambourg, Buske, 3 vol.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1993 : *Ecrire en créole*, L'Harmattan, 316 p.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 1999 : *Les créoles : l'indispensable survie*, Paris, Editions Entente, 310 p.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 2002 : « La codification des créoles, avec un regard particulier sur le créole antillais », in Caubet, Chaker et Sibille, op. cit., pp. 207-218.
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 2005 : « L'écriture des créoles français au début du 3e millénaire : état de la question », in *Revue Française de Linguistique appliquée*, 2005, X-1, pp. 77-90
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 2006 : *compte rendu de Axel Gauvin : L'écriture du créole réunionnais. Les indispensables compromis*, Editions UDIR, 2004, 146 p, in *Creolica*, janvier 2006, [http://www.creolica.net/article.php3?id\\_article=47](http://www.creolica.net/article.php3?id_article=47)
- Hazaël-Massieux, Marie-Christine, 2008 : *Textes anciens en créole français de la Caraïbe : histoire et analyse*, Paris, Publibook, 488 p.
- Staudacher-Valliamée, Gillette, 2004 : *Grammaire du créole réunionnais*, SEDES-Université de la Réunion, 185 p.